Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 février 2026, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
M. le maire Steven Blaney, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
M. le conseiller Olivier Biron, Lévis
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
Mme la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, Québec
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
M. le conseiller Gabriel Dusablon, Québec
M. le conseiller Yannick Fauteux, Québec
M. le préfet Jean Lapointe, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Raphaël Lebailly, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
M. le conseiller Daniel Saindon, Lévis
Mme la conseillère Mélanie Sicotte, Lévis
Mme la conseillère Anne-Marie Tremblay, Lévis
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2026-15

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2026

Résolution nº C-2026-16

Sur proposition de M. Steven Blaney, appuyée par Mme Mélissa Coulombe-Leduc, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2026.

Adoptée

Constitution d'une Commission du développement économique

Résolution nº C-2026-17

CONSIDÉRANT l'article 143 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (LCMQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) doit se doter d'un Plan des grands enjeux du développement économique de son territoire (Plan);

CONSIDÉRANT que le Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique adopté par la CMQuébec n'a pas été mis à jour depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT le contexte actuel, marqué par des transformations majeures de l'économie métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec estime qu'il est important de faire appel au partenariat en réunissant des élus des municipalités du territoire afin qu'ils travaillent ensemble à la mise à jour du Plan;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au conseil de la CMQuébec par les articles 41 à 54 de la LCMQ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Daniel Saindon, il est unanimement résolu :

- D'instituer une Commission du développement économique (Commission);
- De nommer les élus suivants et élues suivantes pour siéger sur cette Commission et contribuer à la réalisation de ses mandats :
    - Mme Catherine Vallières-Roland, conseillère à la Ville de Québec, à titre de membre et présidente de la Commission ;
    - M. Jean Leblond, conseiller à la Ville de Lévis, à titre de membre et vice-président de la Commission ;
    - MM. les préfets Sébastien Couture, Jean Lapointe et Pierre Lefrançois ainsi que M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de l'Ancienne-Lorette, à titre de membres de la Commission.
- De confier à cette Commission les mandats suivants :
    - Analyser la situation économique de la CMQuébec;
    - Soumettre au conseil les orientations stratégiques qui permettront de faire face aux grands enjeux du développement économique de la région métropolitaine de Québec;
    - Recommander au conseil un projet de Plan des grands enjeux du développement économique;
    - Transmettre son rapport au président de la CMQuébec en vue d'un dépôt au conseil. Ce rapport devra rendre compte de son mandat, de ses travaux et contenir les recommandations qu'elle juge appropriées.
- Dans le cadre de la réalisation de ses mandats, la Commission devra présenter des comptes rendus périodiques de l'avancement des travaux au conseil.
- Le mandat de la Commission prendra fin lors du dépôt de son rapport à une séance du conseil.
- Pour la réalisation de ce mandat, la Commission n'a pas à siéger publiquement, mais devra consulter les intervenants municipaux et les principaux acteurs de la région métropolitaine en matière de développement économique.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

<u>Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion</u>

Résolution nº C-2026-18

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Yannick Fauteux, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2026, au coût de 9 039,33 $ (taxes incluses).
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à :

- Agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de la Sodes;
- Présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;
- Participer aux rencontres et événements de la Sodes et autoriser le remboursement des frais relatifs à cette participation, selon les règles administratives usuelles.

- De s'impliquer de façon active au sein de la Sodes en 2026 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des activités de la Sodes, et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-07
Responsable : Direction générale

Adoptée

Organismes de bassins versants – Désignation des représentants

Résolution nº C-2026-19

Sur proposition de Mme Anne-Marie Tremblay, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De nommer Mme Julie Trépanier, conseillère en environnement et aménagement du territoire, à titre de représentante de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier.
- De nommer Mme Caroline Brodeur, directrice générale, à titre de représentante de la CMQuébec au sein de la Table de concertation de l'Organisme des bassins versants de la Capitale, et l'autoriser à proposer sa candidature pour siéger au conseil d'administration de l'organisme.
- De nommer M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement, à titre de représentant de la CMQuébec au sein de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency.
- De nommer M. Sylvain Milot, conseiller en environnement et aménagement du territoire, à titre de représentant de la CMQuébec au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin.
- Poursuivre la suspension de la participation de la CMQuébec au conseil d'administration du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) jusqu'à ce que leurs règlements généraux permettent que le siège du représentant de la CMQuébec au conseil d'administration puisse être occupé par un élu ou un fonctionnaire dument mandaté.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants de la CMQuébec au sein des organismes de bassins versants.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Mérite municipal du Québec - Dépôt de candidature pour le processus de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Résolution nº C-2026-20

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Mélissa Coulombe-Leduc, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à déposer une candidature au Mérite municipal du gouvernement du Québec pour le processus de révision du Plan

métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), dans la catégorie « Municipalité et développement durable », ainsi qu'à signer les documents afférents.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Résolution nº C-2026-21

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) assument un rôle structurant dans le développement économique et démographique du Québec, représentant ensemble plus de la moitié de la population et de la production économique de la province;

ATTENDU QUE la prévisibilité des politiques publiques constitue le fondement du lien de confiance entre l'État et les personnes qui choisissent le Québec, et que le respect des engagements initiaux est garant de la crédibilité de notre nation;

ATTENDU QUE la cohérence et la stabilité des politiques d'immigration constituent des facteurs déterminants pour l'attractivité économique du Québec, la planification de la main-d'œuvre par les employeurs et la rétention des talents formés et établis sur le territoire;

ATTENDU QUE de nombreuses personnes immigrantes ont choisi de s'établir au Québec et d'y structurer leur parcours personnel et professionnel en fonction des règles alors en vigueur du Programme de l'expérience québécoise (PEQ);

ATTENDU QUE ces personnes sont déjà des membres actifs et intégrés de nos communautés, contribuant quotidiennement à la vie sociale, culturelle et économique de nos régions et que leur apport dépasse largement la simple mesure statistique;

ATTENDU QUE la vitalité économique des régions métropolitaines de Québec et de Montréal repose de manière déterminante sur l'apport de l'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, avec une croissance naturelle de la population nulle, voire négative, la croissance démographique repose essentiellement sur l'immigration internationale dans un contexte de vieillissement accéléré de la population active, faisant en sorte que la croissance du bassin de travailleurs potentiels repose exclusivement sur l'immigration;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2025, le gouvernement du Québec a annoncé la fin du PEQ, un programme permettant une transition rapide des travailleurs étrangers et des diplômés vers la résidence permanente, sans prévoir de mécanisme transitoire ni de clause de droits acquis;

ATTENDU QUE l'absence de mesures transitoires engendre une insécurité humaine profonde et une détresse psychologique pour des individus et des familles dont le projet de vie se trouve soudainement fragilisé, remettant en question leur sentiment d'appartenance et leur enracinement;

ATTENDU QUE le respect de la capacité d'accueil est réalisable en partenariat avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'abolition du PEQ a été dénoncée par de nombreuses organisations issues des milieux municipal, économique, communautaire et institutionnel;

ATTENDU QUE l'intention manifestée par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'adapter la réforme pour le secteur de la santé constitue une ouverture bienvenue, mais qu'elle demeure nettement insuffisante puisqu'elle occulte les impacts de l'abolition du PEQ sur l'ensemble des secteurs névralgiques de l'économie et de la société québécoise;

ATTENDU QUE les conseils de la CMQuébec et de la CMM adoptent, en cette journée, cette résolution commune dans une perspective de solidarité métropolitaine;

Sur proposition de M. Steven Blaney, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

QUE la CMQuébec et la CMM demandent au gouvernement du Québec de revoir la décision entourant la fin du PEQ afin de protéger la dignité des parcours humains et d'assurer la stabilité nécessaire à la planification de la main-d'œuvre;

QUE les deux communautés demandent formellement l'instauration d'une clause de droits acquis pour les personnes étant déjà établies au Québec et admissibles aux critères du PEQ au moment de l'annonce, afin d'honorer la promesse qui leur a été faite;

QU'elles réitèrent l'importance de maintenir des mécanismes efficaces de transition vers la résidence permanente qui reconnaissent la valeur de l'expérience québécoise;

QU'elles réaffirment l'importance d'une vision à moyen et long terme en matière d'immigration économique, fondée sur la complémentarité des programmes et sur les besoins structurels du marché du travail;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'aux députées et députés des circonscriptions situées sur le territoire des communautés métropolitaines.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Modification au plan d'effectifs

Résolution nº C-2026-22

Sur proposition de M. Yannick Fauteux, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la modification du plan d'effectifs afin de transformer le poste contractuel temporaire d'agente de recherche en mobilité durable en poste d'agente de projets, à des conditions salariales et de travail équivalentes à celles actuellement en vigueur.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

Le *Rapport 2025 sur l'application du Règlement n° 2020-98 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle* daté du 5 février 2026 est déposé.

Planification du réseau cyclable de la MRC de L'Île-d'Orléans à l'intérieur du réseau cyclable métropolitain - Octroi d'un contrat

Résolution nº C-2026-23

Sur proposition de M. Jean Lapointe, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et de la réalisation du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain, accorder un contrat de gré à gré à la firme BC2 Groupe Conseil inc., pour la planification du réseau cyclable de la MRC de L'Île-d'Orléans à l'intérieur du réseau cyclable métropolitain, pour un montant de 104 372,01 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 5 février 2026.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à utiliser un montant supplémentaire de 4 372,01 $, par rapport au montant maximal de 100 000 $ (incluant les taxes) initialement autorisé pour ce projet par la résolution nº C-2025-99, et ce à même les revenus d'intérêt de la TVB.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-08
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Mobilité durable*

Adoptée

Études en économie circulaire sur les textiles et les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) – Prise d'acte et diffusion

Résolution nº C-2026-24

Sur proposition de M. Olivier Biron, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport « Étude sur la circularité de la filière du textile et des pistes de solutions sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec », réalisé par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) et daté du 30 janvier 2026.
- De prendre acte du rapport « Étude sur la circularité des résidus de construction, rénovation et démolition et pistes de solutions sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec », réalisé par Stratzer et daté du 9 février 2026.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à diffuser ces rapports et les données issues des études réalisées, sur les différentes plateformes de communication de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2026
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrat octroyé par le comité exécutif :
   - Trame verte et bleue métropolitaine – Site web et signature visuelle pour les sites récréatifs : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), accorder un contrat de gré à gré à la firme Sigmund pour l'élaboration d'un site web et d'une signature visuelle pour présenter

les sites récréatifs de la TVB, pour un montant de 67 409,00 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services déposée le 16 janvier 2026. - **Résolution nº E-2026-04**

B) Historique des factures de plus de 2 000 $ avec un total de plus de 25 000 $ du 1er janvier au 31 décembre 2025

C) 2026-02-19 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

D) 2026-01-27 - Lettre - MELCCFP pour l'approbation en vertu de l'article 118.3.3 LQE, du règlement n° 2025-121 modifiant le RCI-201-91

E) 2026-02-03 – Note - Postures et actions recommandées - Plan de mise en œuvre 2025-2030 de la consultation nationale du territoire et des activités agricoles (CNTAA)

F) 2026-02-05 – Note - Candidature de la *Stratégie métropolitaine en économie circulaire 2024-2035* au Prix initiatives circulaires 2025-2026

G) 2026-02-19 – Note - Publication du document intitulé « Le logement dans la région de la Capitale-Nationale – analyse de la situation »

H) Procès-verbal de correction – Résolution n° C-2026-08

I) Partenariat régional potentiel avec la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2026-25

Sur proposition de M. Gabriel Dusablon, appuyée par Mme Mélanie Sicotte, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions nos C-2026-15 à C-2026-25 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE